



# AMTV NeoCREATE 2012 CONCOURS

**L'Ecole AMTV Communication lance le concours  
" AMTV Néo Create 2012 ".**

**Ce concours est l'occasion pour les lycéens de laisser  
parler leur créativité.**

**Le thème retenu cette année est : L'Eco-communication.**

# REGLEMENT



## Article 1 : Thème et réalisation

L'Ecole AMTV Communication organise la nouvelle édition de son concours d'images « AMTV Néo-Create 2012 ». Ce concours gratuit est soumis à retour du bulletin de participation ci-joint et doté de prix destiné à récompenser de jeunes créatifs. Le thème retenu cette année est :

« l'éco-communication ».

Les candidats devront produire une réalisation graphique à vocation communicationnelle. Les travaux des candidats devront être réalisés sur un format raisin (65x50 cm). Les maquettes 3D seront acceptées si la plus grande dimension n'excède pas le format raisin.

## Article 2 : Inscription

Le concours débute le 21 janvier 2012 et se termine le 20 avril 2012.. Les bulletins d'inscription seront disponibles sur le site Internet [www.amtv.fr](http://www.amtv.fr) et au secrétariat de l'Ecole AMTV Communication à compter du 21 janvier 2012. La validation de l'inscription au concours se fera par email.

## Article 3 : Participants

Le concours est ouvert exclusivement aux lycéens, élèves de terminale, toutes sections confondues..

## Article 4 : Modalités

Chaque participant devra déposer en main propre ou adresser par courrier à l'Ecole AMTV Communication de Bordeaux, un dossier comprenant :

- un bulletin d'inscription dûment complété.
- leur projet dans format de base ou en JPEG (photo de très bonne qualité).

Et ce le 20 avril 2012 au plus tard,

Une seule proposition par participant sera retenue.

Les frais d'envoi et les risques liés à l'expédition sont de la responsabilité des candidats. L'Ecole AMTV Communication se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou détérioré si les altérations éventuellement subies gênent l'évaluation de la réalisation.

## Article 5 : Jury

Le comité d'éthique composé de collaborateurs de l'Ecole AMTV Communication se réserve le droit de refuser tout projet dont le

contenu serait jugé non conforme aux bonnes mœurs. De la même manière, tout projet dont le contenu serait le résultat d'un plagia se verra écarté de la sélection.

Le jury, composé d'intervenants de l'Ecole AMTV Communication et de collaborateurs des entreprises partenaires du concours seront seuls compétents pour juger et décerner les prix. Ils n'auront pas à justifier leur décision et les délibérations resteront confidentielles. Les membres du jury noteront individuellement les projets retenus. Les critères de présélection et de sélection finale seront établis par le jury en collaboration avec l'Ecole AMTV Communication.

## Article 6 : Résultats et prix

Les candidats sélectionnés seront avertis par mail des résultats dès lors que le jury aura pris sa décision. La remise des prix et l'exposition des projets se feront le vendredi 27 avril 2012 dans les locaux de l'Ecole AMTV Communication de Bordeaux.

Le lauréat se verra offrir une inscription en 1ère année graphisme à l'École AMTV Communication de Bordeaux. En aucun cas la formation offerte ne sera cessible à une tierce personne. Dans le cas où le lauréat aurait pris une pré-inscription avant les résultats du concours, celle-ci lui sera intégralement remboursée.

## Article 7 : Restitution

Les projets pourront être restitués aux participants entre le 1er et le 31 octobre 2012 par retrait à l'Ecole AMTV Communication de Bordeaux ou par retour postal en contre remboursement.

## Article 7 : Responsabilités

L'Ecole AMTV Communication ainsi que les entreprises partenaires sur l'évènement déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des projets lors du concours.

## Article 8 : Utilisation des réalisations

L'Ecole AMTV Communication se réserve le droit d'utiliser et de diffuser les réalisations lauréates dans un but non commercial notamment lors de salons ou de journées portes ouvertes.

En outre, le gagnant du concours abandonne les droits patrimoniaux sur son projet et en autorise la divulgation et l'utilisation sur tout support de communication choisit par l'Ecole AMTV Communication. En échange, chaque utilisation mentionnera de manière explicite le nom de l'auteur.

# Bulletin de participation

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Age : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Je m'engage à respecter le règlement du concours dont j'ai pris connaissance.

Date :

Signature :